

DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 92.00.731.001.1 DU 3 MARS 1992

## Humidimètre pour grains de céréales et graines oléagineuses FOSS ELECTRIC modèle GAC 2000

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 73-330 DU 15 MARS 1973 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURAGE : HUMIDIMETRES POUR GRAINS DE CEREALES ET GRAINES OLEAGINEUSES.

### FABRICANT

DICKEY JOHN, Auburn, Illinois (Etats-Unis d'Amérique).

### DEMANDEUR

FOSS ELECTRIC France, 35, rue des Peupliers,  
BP 913, 92009 Nanterre Cedex.

Ateliers : rue Képler, Z.A.C. de la Gesvrine, BP  
28, 44240 La Chapelle sur Erdre.

### OBJET

La présente décision complète la décision  
n° 91.00.731.001.1 du 3 juillet 1991 (1).

### CARACTERISTIQUES

L'humidimètre FOSS ELECTRIC modèle GAC  
2000 qui fait l'objet de la présente décision, diffère  
du modèle approuvé par la décision précitée

par la liste des espèces et des étendues de mesure  
qui est complétée comme suit :

Blé noir : 8 % à 25 %.

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur  
la plaque d'identification des instruments  
concernés par la présente décision est identique  
à celui fixé par la décision précitée.

### VALIDITE

La présente décision a la même validité que la  
décision citée en objet.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE

J. HUGOUNET

(1) Revue de Métrologie, juillet 1991, page 709.